

CONDITIONS GENERALES

Ces conditions générales s'appliquent à tout membre de WAKY Coaching dans le cadre de la souscription et de l'utilisation d'un abonnement. En signant son contrat, le membre reconnaît avoir lu, compris et accepté les présentes conditions.

PRESENTATION

WAKY COACHING SPRL dont le siège d'exploitation situé Route de Luxembourg, 9 à 4960 Malmedy est un centre de Coaching, Fitness et de réhabilitation privé qui met ses infrastructures et ses équipements à la disposition de ses membres ou clients dans le but principal de leur permettre d'exercer des activités physiques et sportives. Elle le fait dans la mesure de ses moyens. Les membres concluent une convention avec WAKY COACHING. La relation contractuelle entre WAKY COACHING et les membres est stipulée dans ces conditions générales.

GENERAL

La direction de WAKY COACHING se réserve le droit d'entrée. Toute personne entrant dans le centre se soumet automatiquement et sans condition au présent règlement. Sauf autorisation écrite de la direction, toute affiliation, abonnement ou carte client est strictement personnel et non cessible. Le centre se réserve le droit de modifier sans préavis les heures d'accès et d'annuler les cours qui ne rassemblent pas un minimum de 3 personnes.

Chaque membre se comportera d'une façon conforme à l'esprit du centre et respectera notamment les règles de sécurité, d'hygiène et de calme. Un règlement d'ordre intérieur est disponible sur simple demande.

OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation (CGU) ont pour but de définir les droits et obligations des membres et du centre de fitness. Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

ETAT DE SANTE

Chaque membre se déclare en bonne santé et physiquement apte à pratiquer des exercices physiques. Il reconnaît n'avoir caché aucune information, aucune raison médicale ou autre qui l'empêcherait de faire un effort physique. Chaque membre reconnaît avoir pris conseil auprès de son médecin. Un certificat médical d'aptitude physique peut être exigé pour les personnes présentant un facteur à risque. Il est interdit de fréquenter le centre en cas d'infection, de maladie contagieuse ou de blessures grave en raison du risque de porter atteinte à la santé et/ou à la sécurité des autres membres.

ACCES ET UTILISATION DES INSTALLATIONS

L'accès au centre est réservé aux membres disposant d'un abonnement en règle.

Les membres doivent utiliser les installations et équipements avec prudence et conformément aux instructions affichées ou fournies par les coaches.

Toute utilisation inappropriée des équipements ou non-respect des consignes de sécurité engage la responsabilité du membre.

RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Le centre de fitness ne pourra être tenu responsable des blessures ou accidents résultant d'une mauvaise utilisation des équipements ou d'un non-respect des consignes de sécurité.

Chaque membre est responsable de sa propre condition physique et s'engage à consulter un médecin avant de pratiquer une activité sportive si nécessaire.

Le centre souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les incidents liés à des défauts d'entretien des installations. Toutefois, les dommages causés par une négligence du membre ne seront pas couverts.

RESPONSABILITE DES COACHS ET PRESTATAIRES

Les coaches et prestataires intervenant au sein du centre sont responsables de leurs prestations et doivent respecter les protocoles de sécurité.

Le centre de fitness ne pourra être tenu responsable d'une faute individuelle commise par un coach ou un prestataire externe.

CLAUSES LIMITATIVES DE RESPONSABILITE

Conformément à la nouvelle législation belge sur la responsabilité civile, le centre de fitness ne pourra être tenu responsable des dommages corporels ou matériels causés par une faute intentionnelle ou une négligence grave du membre.

Toute réclamation liée à un incident doit être signalée immédiatement à l'accueil et fera l'objet d'une évaluation au cas par cas.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

En signant son abonnement, le membre reconnaît avoir pris connaissance des risques liés à la pratique d'activités sportives et accepte de dégager le centre de toute responsabilité en cas de blessures mineures.

Pour les activités à risque (ex: cross-training, haltérophilie), une décharge spécifique pourra être demandée.

ORDRE INTERIEUR

Chaque membre doit être en possession de sa clé TGS et ou badge pour accéder aux installations du club. Seuls les membres en ordre de paiement ont accès dans le centre. Une tenue sportive propre est de rigueur dans les locaux. Il est demandé à chaque membre de prévoir une paire de chaussure de sport ou d'intérieur et de changer de chaussures dès l'arrivée dans le centre. Les chaussures doivent bien évidemment être propres et non marquées.

Dans un souci d'hygiène, chaque membre doit se munir d'une serviette pour protéger le matériel de la transpiration. Il est également demandé de veiller à laisser les machines et les tapis dans un état acceptable pour le suivant.

En période d'affluence, il est demandé à chaque membre de limiter l'utilisation du matériel cardio à 20 minutes.

Il est interdit de fumer ou de consommer des boissons alcoolisées dans les installations. Le membre s'engage à respecter les règles d'utilisation et de sécurité des appareils utilisés.

Le centre se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respectera pas le présent règlement.

PACK DEMARRAGE

Le Pack DEMARRAGE est obligatoire pour l'activité Fitness, mais facultatif pour les cours collectifs. Il inclut une Clé Technogym (TGS), que chaque membre doit utiliser pour accéder aux installations Fitness et présenter au personnel si nécessaire. Cette clé est personnelle et ne peut en aucun cas être utilisée par une autre personne.

Le Pack DEMARRAGE comprend quatre rendez-vous avec un moniteur. Lors de ces séances, le moniteur et le client définissent ensemble les objectifs à atteindre, passent en revue le fonctionnement des machines de Fitness, élaborent des programmes d'entraînement personnalisés, et réalisent les tests nécessaires pour ajuster les séances aux besoins individuels. Lors de ces entretiens, le client doit absolument prévenir le coach en cas de problèmes de santé quelconque.

ABONNEMENTS :

1. Abonnement Fidélité (engagement minimum 12 mois)

1.1 L'abonnement Fidélité est conclu pour une durée ferme de 12 mois, valable de date à date. La date de fin constitue l'échéance du contrat.

1.2 Le prix convenu constitue un forfait global, payable :

- soit en une fois au comptant, à la signature (le membre bénéficie d'un mois gratuit supplémentaire) ;
- soit par paiement échelonné, via prélèvements automatiques toutes les 4 semaines.

1.3 À l'issue de la période initiale de 12 mois, l'abonnement est renouvelé automatiquement par tacite reconduction pour des périodes successives, sauf résiliation par le membre selon les conditions prévues au contrat.

Le prix convenu doit toujours être payé intégralement, sauf cas expressément prévus dans les présentes conditions.

1.4 Évolution tarifaire

WAKY Coaching ne peut modifier les tarifs pendant la durée du contrat. Toutefois, lors d'une reconduction tacite, les prix peuvent être adaptés :

- en fonction de l'index officiel déterminé par les Autorités belges,
- ou en cas de nouvelle politique tarifaire. Dans ce cas, le membre en sera informé à l'avance et pourra résilier son contrat à l'échéance s'il n'accepte pas la modification.

1.5 Recondution

Sans demande écrite de résiliation (par e-mail ou courrier) au plus tard 1 mois avant l'échéance, le contrat est automatiquement reconduit pour une nouvelle période de 12 mois.

1.6 Adaptation et promotions

Le membre peut demander à tout moment une adaptation de son contrat pour bénéficier d'une promotion. Dans ce cas, une nouvelle période de 12 mois commence à la date de la modification.

1.7 Résiliation anticipée exceptionnelle

Si des raisons personnelles, médicales ou professionnelles, dûment justifiées par écrit, empêchent le membre de poursuivre son entraînement, et pour autant que la justification reçoive l'aval de la direction de WAKY Coaching (aval automatique en cas de certificat médical), le membre peut :

- Transférer son abonnement à un non-membre pour la durée restante, sans indemnité, à condition que le remplaçant accepte les obligations du contrat initial ;
- S'acquitter d'un forfait en vigueur au moment de la demande, couvrant :
 - les frais d'inscription,
 - la mise à disposition d'une clé TGS Technogym personnelle,
 - un entretien d'une heure afin d'établir les objectifs d'entraînement,
 - la réalisation d'un programme personnalisé,
 - une explication sur l'utilisation des machines (30 min),
 - un test physique à l'effort,
 - ainsi que la remise d'un bon d'achat équivalent aux mois restants jusqu'à échéance, à partir du mois suivant la réception du courrier de résiliation.

1.8 En cas de circonstances exceptionnelles (grossesse, maladie grave, accident empêchant la pratique du sport pendant au moins 6 mois, décès d'un conjoint, perte d'emploi, problème professionnel grave), et sous réserve de justificatif officiel, l'abonnement pourra être annulé immédiatement sans frais.

2. Abonnement Liberté sans engagement

2.1 L'abonnement Liberté est conclu pour une durée indéterminée, sans engagement minimal. Il se poursuit automatiquement tant que le membre ne formule pas de demande de résiliation.

Paiement et tarifs

2.2 Le paiement se fait mensuellement par domiciliation toutes les 4 semaines.

2.3 WAKY Coaching peut ajuster sa grille tarifaire à tout moment. Le membre en sera préalablement informé et pourra résilier son contrat s'il n'accepte pas le nouveau tarif. En cas d'indexation officielle, aucun accord préalable n'est requis.

2.4 Résiliation par le membre

Le membre peut résilier son abonnement à tout moment, sous réserve d'un préavis de 2 mois à respecter avant le 10 du mois pour que la résiliation prenne effet le mois suivant.

2.5 Début du préavis

Le préavis commence le 1er jour du mois suivant la réception de la demande écrite (par mail ou courrier).
complet au centre.

3. Dispositions communes aux abonnements

3.1 Toute demande de résiliation doit être effectuée par écrit, soit via l'e-mail officiel du centre, soit par courrier adressé au secrétariat.

3.2 Les conditions de résiliation sont spécifiques à chaque type d'abonnement (Fidélité ou Liberté) et sont détaillées dans les articles correspondants.

⚠ Si la demande est envoyée après le 10 du mois, le préavis ne pourra débuter qu'à partir du mois suivant, en raison du traitement des domiciliations déjà établies.

Exemples :

- Demande reçue le 8 septembre → résiliation effective au 30 novembre
- Demande reçue le 12 septembre → résiliation effective au 31 décembre

3.3 Pendant toute la période de préavis, le membre conserve l'accès complet au centre.

3.4 Les cas exceptionnels (raisons médicales, professionnelles ou personnelles graves, dûment justifiées) s'appliquent à tous les abonnements.

3.5 WAKY Coaching se réserve le droit de demander des justificatifs supplémentaires si ceux fournis sont incomplets ou contestables.

3.6 En cas de litige, un règlement à l'amiable sera privilégié.

4. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

WAKY Coaching, en sa qualité de responsable du traitement, collecte et traite des données à caractère personnel concernant ses membres.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), les données personnelles sont collectées et traitées exclusivement aux fins de la gestion des abonnements, de l'accès aux installations, de l'organisation et du suivi des activités sportives, de la gestion administrative et comptable, de la facturation, de la domiciliation bancaire, ainsi que de l'utilisation des services numériques et applications mis à disposition des membres.

Les données traitées peuvent inclure notamment les données d'identification, de contact, de paiement, ainsi que, le cas échéant, des données relatives à la santé strictement nécessaires à la pratique d'activités sportives. Ces données sont traitées sur la base de l'exécution du contrat, du respect des obligations légales et, lorsque requis, du consentement explicite du membre. Les données personnelles sont traitées de manière confidentielle et sécurisée. Elles peuvent être communiquées à des tiers agissant en qualité de sous-traitants pour le compte de WAKY COACHING (prestataires techniques, services de paiement, outils de gestion), dans le strict respect des obligations prévues par le RGPD, ou aux autorités compétentes lorsque la loi l'exige.

Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et, après sa cessation, pendant la durée nécessaire au respect des obligations légales, fiscales et comptables applicables.

Conformément au RGPD, chaque membre dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition, de portabilité de ses données personnelles, ainsi que du droit de retirer son consentement à tout moment lorsque le traitement est fondé sur celui-ci. Ces droits peuvent être exercés par demande écrite adressée à WAKY Coaching.

Le membre dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données.

En souscrivant un abonnement, le membre reconnaît avoir été informé du traitement de ses données personnelles et en accepter les modalités.

5. Acceptation des conditions

5.1 Acceptation des conditions générales

En souscrivant un abonnement auprès de WAKY Coaching, le membre reconnaît :

- avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales,
- les accepter sans réserve,
- et s'engager à respecter les règles de fonctionnement et le règlement intérieur de WAKY Coaching.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont mises à disposition du membre préalablement à toute souscription, notamment à l'accueil et/ou sur le site internet de WAKY Coaching.

5.2 Modalités de paiement

Le paiement de l'abonnement s'effectue par prélèvements automatiques toutes les quatre (4) semaines, sauf stipulation contraire dans la convention d'abonnement.

Le membre reconnaît expressément que ce mode de paiement correspond à treize (13) prélèvements par année civile.

En communiquant ses coordonnées bancaires, le membre autorise WAKY Coaching à procéder aux prélèvements correspondants.

5.3 Durée et reconduction de l'abonnement

L'abonnement est conclu pour la durée déterminée indiquée dans la convention d'abonnement.

À défaut de résiliation par l'une des parties, notifiée au plus tard un (1) mois avant la date d'échéance pour l'abonnement Fidélité, et deux (2) mois pour l'abonnement sans engagement, par courrier postal ou par courrier électronique à info@waky.be, l'abonnement sera reconduit tacitement pour une durée identique à celle initialement convenue.

Le membre est informé de l'existence de cette clause de reconduction tacite lors de la souscription de l'abonnement.

CARTE D'ACCES 20 SEANCES : COURS COLLECTIFS ET FITNESS :

- Validité :

La carte est valable pour une période maximale de 6 mois.

- Utilisation :

Elle donne accès aux cours collectifs (hors Fly Heart et hors cours d'une heure trente) et aux séances de fitness, ce qui équivaut en moyenne à une séance par semaine.

- Application de gestion de cours :

Notre application Club Planner, dédiée à la gestion des cours collectifs, permet de consulter les réservations et de se désinscrire d'un cours en cas d'absence. En cas d'absence à un cours, nous vous demandons de vous désinscrire via l'application au moins 2 heures avant le début du cours.

Cela permettra de se réinscrire à un autre cours de la grille horaire pour rattraper l'absence, tout en offrant à d'autres clients en liste d'attente la possibilité d'assister à un cours complet.

Si la désinscription n'est pas effectuée dans les temps, un mail d'absence sera envoyé, la séance sera alors comptée, et après 3 absences injustifiées, le compte sera temporairement bloqué ne permettant plus le passage à l'accueil et d'effectuer de nouvelles réservations.

- Prolongation et report :

Il ne sera plus possible de prolonger la validité de la carte après les 6 mois. Cependant, nous acceptons le report jusqu'à 4 séances non utilisées d'une carte précédente. Ces séances pourront être transférées sur l'achat d'une nouvelle carte, garantissant ainsi que les séances restantes ne seront pas perdues.

- Condition exceptionnelle :

Exceptionnellement, une suspension d'au moins un mois peut être demandée sur présentation d'un certificat médical justifiant l'incapacité totale à pratiquer les activités couvertes par cette carte. Le certificat doit être transmis dans les 20 jours suivant le début de l'incapacité, faute de quoi la demande ne sera pas prise en compte.

COURS COLLECTIFS – Règles en cas d'absence

Pour le bon fonctionnement des cours collectifs et par respect pour l'organisation et les autres membres, voici quelques rappels importants : Lorsque deux mêmes cours se suivent, merci de ne vous inscrire qu'à un seul créneau pour laisser la place aux autres, notamment aux nouveaux.

- Toute absence non justifiée à un cours réservé peut entraîner une limitation temporaire de vos possibilités de réservation.
- Annulation : merci de vous désinscrire au minimum 2 heures avant le début du cours, via l'application, par téléphone au 080 88 16 02, ou par email à info@waky.be en cas d'empêchement de dernière minute. Important : le passage par le badge noir à l'entrée arrière ne valide pas automatiquement votre présence à un cours collectif. Merci de vous signaler auprès de l'accueil ou du moniteur à votre arrivée.

ACCES AUX SERVICES ONLINE

Tout membre reçoit, au démarrage de son contrat, un code lui permettant d'accéder aux services Online du centre suivant l'application en vigueur (Fitness et/ou cours collectifs). Il pourra notamment procéder à la réservation des plages horaires pour le fitness et à la désinscription des cours collectifs, ou encore télécharger des documents ou disposer des informations actualisées relatives à son contrat.

Ce code est strictement personnel et confidentiel. En cas d'utilisation abusive du code WAKY COACHING se réserve le droit de fermer l'accès aux services en ligne au membre concerné.

DOMICILIATION

En principe, l'abonnement annuel est payable au comptant, pour toute la durée du contrat. Le membre peut solliciter un étalement de paiement via prélèvements automatiques toutes les 4 semaines.

Dans ce cas, il s'oblige à établir une domiciliation, dont les formalités sont exclusivement prises en charge par WAKY COACHING. Dans le cadre d'un abonnement à durée indéterminée, seule la domiciliation est autorisée en tant que moyen de paiement du contrat. A cet effet, les formulaires sont

complétés et signés en même temps que le contrat. WAKY COACHING s'occupe des formalités administratives qui en découlent. Le membre s'engage à être débité de son compte dès le mois suivant son inscription au centre. Les prélèvements mensuels seront effectués toutes les 4 semaines avec le membre suivant le document SEPA rempli lors de l'inscription. Toute domiciliation impayée sera automatiquement représentée à la banque dans la quinzaine. Le membre s'engage à communiquer à WAKY COACHING tout changement d'adresse ou de numéro de compte dans les plus brefs délais.

REPORT D'ABONNEMENT

Suspension pour congé :

Les abonnés ayant souscrit une formule Full Access annuelle peuvent demander auprès du secrétariat une suspension temporaire d'un mois complet pour congé, à raison d'une seule fois par an et par abonnement. Cette demande sera soumise à l'approbation de la direction.

Suspension pour incapacité de travail

Tous les abonnés annuels, quelle que soit leur formule, peuvent suspendre leur abonnement en cas d'incapacité de travail d'au moins 20 jours consécutifs, sur présentation d'un certificat médical à déposer au secrétariat du Centre.

Modalités de demande :

Toutes les demandes de suspension doivent être envoyées par mail à l'adresse info@waky.be. Elles sont ensuite analysées et validées (ou non) par la direction.

Suspension pour congé : la demande doit être introduite au minimum 1 mois avant le début de la période de congé.

Suspension pour incapacité de travail : la demande doit être introduite au plus tard dans le mois suivant le début de l'incapacité.

Application de la récupération

Si l'abonnement est encore en cours au moment de la suspension, les prélèvements mensuels continuent jusqu'à son échéance normale ; le ou les mois suspendus sont alors ajoutés à la fin de l'abonnement. Si l'abonnement est déjà arrivé à échéance au moment de la récupération, celle-ci est appliquée dès le mois suivant, sans prélèvement supplémentaire.

Fermeture imposée du Centre :

Les prélèvements mensuels payés pendant une période de fermeture imposée du Centre (décision d'une autorité compétente, quelle qu'en soit la cause : sanitaire, sécuritaire ou autre) donnent droit à une prolongation de l'abonnement d'une durée équivalente, sans prélèvement supplémentaire. Ce report débute automatiquement à la reprise des activités de WAKY. À l'inverse, si les prélèvements ont été suspendus à la demande expresse du membre pendant une telle période de fermeture, l'échéance du contrat est reportée d'autant afin de respecter la durée contractuelle initialement prévue. Les membres qui continuent à suivre les cours en ligne pendant la fermeture ne bénéficient pas de ce report : leurs prélèvements se poursuivent normalement.

FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou de cas fortuit rendant l'exécution du contrat par WAKY COACHING impossible (catastrophe naturelle, panne technique majeure, etc.), aucune partie ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution totale ou partielle et de ses obligations : les obligations des deux parties seront en outre suspendues jusqu'à la notification de la fin de l'événement de force majeure. La partie ayant été frappée par un tel événement devra informer dans les plus brefs délais l'autre partie de la survenance de cet événement. Les parties devront tout mettre en œuvre afin de limiter la durée et les conséquences empêchant la bonne exécution du contrat.

ASSURANCES

Le centre est couvert par une assurance en responsabilité civile. Aucune assurance personnelle ou individuelle n'est incluse dans les abonnements. WAKY COACHING invite ses membres à vérifier s'ils disposent d'une couverture valable contre les accidents personnels.

ASSURANCES, RISQUES ET RESPONSABILITÉ

a. Conformément aux exigences de l'article 37 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984 sur l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives, WAKY Coaching a souscrit une assurance de responsabilité civile auprès d'une compagnie réputée, couvrant les conséquences financières pouvant lui incomber.

b.

b. Comme prévu à l'article L.321-4 du Code du sport, nous vous recommandons de souscrire personnellement une assurance qui couvre les éventuels dommages corporels liés à votre pratique sportive.

c. WAKY COACHING et ses employés ne peuvent être tenus responsables des dommages matériels ou immatériels résultant d'un accident ou d'une blessure si ceux-ci sont dus à une utilisation inappropriée des équipements, à une violation des conditions du contrat, ou à un manquement aux consignes données.

Cela ne s'applique pas dans les cas où WAKY COACHING est directement responsable de l'incident. Vous êtes seul responsable de la manière dont vous pratiquez votre activité sportive et des choix que vous faites en ce sens. En cas de doute sur votre état de santé, nous vous conseillons de consulter un médecin ou un spécialiste avant de commencer tout programme sportif. Lors de l'inscription, vous certifiez que votre condition physique a été validée par un médecin et que vous continuez à prendre les précautions nécessaires pour votre santé.

d. Nous vous recommandons de ne pas apporter d'objets de valeur dans le centre. Pour vos effets personnels, une assurance personnelle est conseillée. WAKY COACHING met des casiers à votre disposition, à fermer avec votre clé TGS Technogym ou un badge SALTO. Vous êtes responsable de vos objets personnels si ceux-ci ne sont pas sécurisés dans les casiers. Les casiers sont disponibles uniquement pendant les heures d'ouverture du centre, et WAKY COACHING ne peut être tenu responsable en cas de perte, vol ou dommage de vos effets personnels.

e. WAKY COACHING rappelle qu'il n'y a pas de surveillance continue en salle de fitness. Une fois que le programme d'entraînement a été établi et expliqué par nos moniteurs, chaque client effectue ses exercices de manière autonome. Si vous souhaitez un suivi personnalisé pendant vos séances, il s'agit d'un service de coaching, avec des tarifs spécifiques.

f. En cas de malaise ou d'incident pendant l'entraînement, il est impératif d'en informer immédiatement la personne à l'accueil, qui contactera les secours si nécessaire. WAKY COACHING ne peut être tenu responsable d'un problème de santé survenu pendant la pratique des activités dans le centre.

PERTE OU VOL

En cas de perte et/ou de vol de la clé TGS et du badge d'accès, une caution de 20.00€ sera demandée au membre. Cette caution pourra être récupérée en cas de retour de la clé et du badge.

Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans ses infrastructures, le membre étant tenu de veiller personnellement à l'ensemble de ses biens. Le centre met à disposition des casiers sécurisés prévus à cet effet. Le contrat ainsi que les droits et obligations du membre sont strictement personnels et inaccessibles à des tiers.

ACTIVITES EXTERIEURES

Le participant décharge l'organisateur de toute responsabilité pour dommages causés aux participants ou aux tiers et s'engage à ne pas reproduire la trace GPX reçue lors d'une marche nordique, randonnée en VTT et ou pédestre.

Le centre de fitness se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment. Les conditions générales se trouvent sur le site internet : www.waky.be.

LITIGES

Tous les litiges sont du ressort des tribunaux de Liège arrondissement de Verviers.

HEURES D'OUVERTURES

HORAIRE ETE :

Du lundi au vendredi de 08h30 à 21h15.

Le samedi de 09h00 à 13h00.

Le dimanche de 09h00 à 12h00

Jours fériés de 09h00 à 12h00 – Pas de cours collectifs

HORAIRE HIVER :

Du lundi au vendredi de 08h30 à 21h15.

Le samedi de 09h00 à 16h00.

Le dimanche de 09h00 à 13h00

Jours fériés de 09h00 à 13h00 – Pas de cours collectifs